



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 27 MARS 2024

Présents

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS HABITAT

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Madame DJABER, Monsieur GRATEAU, Madame JOVENEUX, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS, et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Monsieur DENIS, Président de TOURS HABITAT, dont le pouvoir a été attribué à Madame GOBLET,
Monsieur LECONTE, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur BOILLE
Monsieur MIRAULT, dont le pouvoir a été attribué à Monsieur GRATEAU
Madame MOSNIER,

Absents

Monsieur ARNOULD,
Monsieur FRANCOIS,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS HABITAT,
Monsieur LUQUET, Secrétaire Général de la Préfecture d'Indre et Loire,
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS HABITAT

Présidence de Madame Aude GOBLET, Vice-Présidente

CONCESSION ECOQUARTIER DE MONCONSEIL – BUDGET ANNEXE 2024 : DECISION MODIFICATIVE N°1

(Ecoquartier Monconseil C/3)

Le Directeur Général et la Directrice Financière et Comptable rappellent au Conseil d'Administration que, lors de la séance du 12 décembre 2023, a été adopté l'EPRD (budget) annexe « Concession Monconseil », pour l'année 2024.

Toutefois, il est nécessaire de modifier le budget comme suit :

En effet, l'Association Tours Agglo 37 Cyclisme était locataire d'un local situé sur l'Ecoquartier de Monconseil, au 201 Rue du Pas Notre Dame à Tours depuis le 23/07/2014, pour un loyer mensuel de 330 € (révisable chaque année au 1^{er} janvier en fonction de la variation annuelle de l'indice du coût de la construction)

L'association a quitté la maison en début d'année 2020 avec une dette de loyer de 12 636.47 €, correspondant aux loyers de janvier 2017 à janvier 2020 et en laissant la maison encombrée de meubles et détritrus.

Malgré l'intervention de la Société ATEA (huissier), cette somme n'a pas pu être recouvrée.

De plus, par courrier du 10/06/2022, le Vice-Président de l'Association Veloce Club de Tours indiquait, d'une part, que, lors de la fusion des deux Associations (Veloce Club de Tours et Tours Agglo 37 Cyclisme), cette dette de loyers n'apparaissait pas dans le bilan, et d'autre part, qu'il n'était pas possible pour elle de rembourser cette dette. C'est pourquoi, il sollicitait un recours gracieux relatif à ces impayés de loyers.

Cette demande a été abordée lors d'un Comité de Pilotage de la ZAC en décembre 2023, entre les Services et les élus de la Ville de Tours et TOURS HABITAT, séance au cours de laquelle le recours gracieux a été accepté.

De ce fait, il doit être admis en non-valeurs, le montant 12 636.47 €, ce qui nécessite l'ouverture du compte « 654 » non prévu au budget initial.

Ces régularisations entraînent la passation de la Décision Modificative n°1 présentée ci-dessous :

FONCTIONNEMENT									
		Initial	DM	Budget actualisé			Initial	DM	Budget actualisé
601	achats de terrains (fouilles archéologiques)	80 000	0	80 000	7012	vente de terrains lotis	0	0	0
6031	variation des stocks de terrains			0	7133	variation des stocks de terrains	374 537	0	374 537
6041	achats d'études et de prestations de service-tra	140 000	0	140 000	708	location panneaux publicitaires			0
6042	achats d'études et de prestations de service-ho	154 537		154 537	743	subventions d'exploitation (FNAP)			0
61581	entretien			0	7788	produits divers	0		0
623	publicité	2 000		2 000					0
63512	taxe foncière	10 000		10 000					0
654	Admission en non valeurs		12 637	12 637					
6581	charges diverses	4 000		4 000					0
66116	charges financières sur op d'aménagement	5 161	0	5 161					0
		0		0					
E	excédent	0		0	D	déficit	21 161	12 637	33 798
	Total	395 698	12 637	408 335		Total	395 698	12 637	408 335
INVESTISSEMENT									
					1315	Participation L311-4	0	0	0
164	remboursement d'emprunt	3 000 000		3 000 000	164	Emprunt	2 500 000		2 500 000
					1688	ICNE	0	0	0
E	Excedent	0	0	0	D	déficit	500 000	0	500 000
	Total	3 000 000	0	3 000 000		Total	3 000 000	0	3 000 000
STOCK									
3311	terrains à aménager (terrains)	80 000	0	80 000					
3312	terrains à aménager (travaux)	140 000	0	140 000					
3313	terrains à aménager (honoraires)	152 661		152 661					
3314	terrains à aménager (frais annexes)	1 876		1 876					
E	Excedent	0		0	D	déficit	374 537	0	374 537
	Total	374 537	0	374 537		Total	374 537	0	374 537
TOTAL GENERAL		3 770 235	12 637	3 782 872	TOTAL GENERAL		3 770 235	12 637	3 782 872



Après délibération, le Conseil d'Administration décide, à la majorité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'une part, d'admettre en créances irrécouvrables la somme de 12 636.47 € de l'Association Veloce Club de Tours, et d'autre part d'accepter la Décision Modificative n°1 de l'exercice 2024.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 27/03/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**